

Compte-rendu Assemblée Générale 3 octobre 2014

Salle des fêtes de la Celle sur Loire

PARTICIPANTS :

AUDRY Régine, Chambre des Métiers et de l'Artisanat du Cher
ARLETTAZ Thierry, Conseiller municipal de Neuvy/loire
Capitaine BAUDELLOT, remplaçant M. RAIMBAULT Marc Chef Centre secours Léré
BASTIN Damien, Chef de mission Sureté et Qualité CNPE
BILLAUT Jean Louis, Maire de Boulleret
BIRON Stéphane, Conseiller municipal de Savigny en Sancerre
BIZET Gérard, Association du Val de Loire pour la Défense de la qualité de la vie
BLANDIN Catherine, Chef de mission communication CNPE Belleville
BLONDELET Eric, MDL/Chef BT Léré, référent environnement PSPG Sury près Léré
BOQUEL Pierre, Chef de division ASN d'Orléans
BOULET Gilles, Adjoint au Maire de la Celle/Loire
BOURSIER Jean-Marie, Directeur Délégué CNPE
BOUVET Michel, Conseiller municipal de Léré
BRIEC Gérard, 3^{ème} Adjoint au maire de Myennes
BUFFET Bernard, Président de la CLI de Belleville/Loire
COUCKE Laurent, 2nd Adjoint au Maire de Myennes
COLAS E, sous-préfecture de Cosne
DE MASSOL Dominique, CCI du Cher
DE MAURAIGE Pascale, Maire d'Arquian et Conseillère générale de la Nièvre
GOULAIN François, Directeur du CNPE de Belleville
GIRAULT Maud, Société Française d'Energie Nucléaire Val de Loire
HERDNER Barbara, SIDPC 18
JACQUELIN Pascal, Délégué syndical CFE CGC
JACQUIER Hervé, Appui Direction Environnement CNPE
KIRRY Michèle, préfète de la Nièvre, représenté par Adrian POINTON (SIDPC 58)
LECHAUVE Olivier, Adjoint au Maire de Thou
LEGRAS Patricia, Conseillère municipale Chatillon sur Loire
LEONARD Hervé, Chef de Mission Ressources Humaines CNPE
LENGRAND Michel, Conseiller municipal de Bonny/Loire
MESSELOT Daniel, Président association du Val de Loire
MOZZICONNACCI Jean Gabriel, Docteur CDOM
PRUNIAUX Samuel, Chef d'escadron du PSPG de Sury près Léré
UGAZIO Patrick, Représentant syndicat Sud Energie
VAN DER PUTTEN Bruno, Conseiller municipal de Belleville
RICHIDE Pascal, Conseiller municipal de Beaulieu
ROGER Silvère, Chef de Mission Environnement et Prévention des risques CNPE
RONDELET Thierry, Conseiller municipal de Santranges
ROY Danielle, Maire de la Celle/Loire
VENEAU Michel, Maire de Cosne représenté par son suppléant DEMAY Thierry

EXCUSES :

COURBET Patrice, Conseiller municipal d'Arquian
FROMION Yves, Député du Cher
KIRRY Michèle, Préfète de la Nièvre
MARRET Dominique, président de l'Association Puisaye Loire Nature et environnement
PERRAY Jean Charles, Union Départementale CGT
PELOILLE Maryse, Conseillère Générale du canton de Pouilly les Giens
RUELLE Patrick, UD CFDT
SUEUR Jean Pierre, Sénateur du Loiret

Monsieur BUFFET, Président de la CLI, ouvre la séance à 18h00 en remerciant Mme ROY, Maire de La Celle sur Loire, d'accueillir dans ses locaux, l'assemblée générale de la CLI.

Après avoir énoncé les excusés, M. BUFFET présente les nouveaux membres de la CLI, résultant des dernières élections municipales (liste ci jointe).

1/ Les actualités de la CLI

Deux incidents (rejets en Loire) ont apporté des demandes de renseignements à la CLI.

Le Président rappelle qu'en cas d'incident, il reçoit comme les maires proches de la centrale, une information de la part de l'exploitant par mail, et par appel téléphonique.

M BUFFET rappelle du rôle de la CLI :

- connaître les causes exactes de l'incident
- estimer les conséquences
- connaître des solutions mises en œuvre pour éviter tout renouvellement.

2/ Présentation des ressources humaines et de compétence par M LEONARD Hervé (responsable ressources humaine CNPE de Belleville).

Sur les 8 dernières années, l'effectif de la centrale a cru de près de 30 %, il y a eu 388 embauches, 50% des alternants ont été embauchés (Pour remplacer ceux qui sont partis, et pour préparer les grands chantiers)

L'âge moyen est passé de 41 à 38 ans (renouvellement par des compétences plus jeunes)

Les enjeux pour former et développer le patrimoine humain sont :

- Réussir le passage de témoin entre générations
- Poursuivre la mise en œuvre de l'accord DEFI Formation du Groupe (Alternance, formations...)
- Programme compétences et ses 4 convictions
 - Chaque manager est responsable et engagé
 - La formation est au service de la performance d'exploitation
 - L'autonomie et la capacité de réalisation des CNPE
 - Référentiel international de management des compétences
- Notre capacité à se réinterroger sur nos méthodes de formation
- Environnement

L'acte professionnel permet de peser la compétence, chaque salarié subit une formation et sera évalué sur son quotidien.

Le salarié est formé, accompagné, tutoré. Les salariés en fin d'activité, possédant des compétences particulières sont sollicités afin transmettre leur savoir-faire pendant leur transfert.

L'objectif est d'avoir des salariés compétents et qui le restent.

Les comités de formation sont mis en place, une demande est faite au salarié dans le but de savoir quelle formation est la plus appropriée, adaptée, pour que le geste professionnel soit le plus efficace possible (nouvelle formation, renouvellement de formation...)

D'ici la fin 2015, un campus de formation va être construit, son coût estimé à 5 millions d'euros, abritera des salles de formation, des chantiers écoles où les personnels pourront perfectionner leur gestion sur des matériels semblables à ceux de la centrale.

3/ Présentation par M GOULAIN François, Directeur du CNPE de Belleville des dispositions de surveillance dans l'environnement, et les démarches mises en œuvre sur le site en matière de propreté radiologique.

Pour M GOULAIN, l'environnement, est une priorité. Il présente une cartographie élaborée par le GIE (groupement intérêt d'entreprise) dans les années 90, regroupant EDF/ CEA/ AREVA. Le groupe INTRA a été créé avec l'objectif de développer des outils d'intervention en zones contaminées (après accident), à la place de l'homme en milieu radioactif. (Hélicoptère)

Cette cartographie montre deux types de radionucléides, présents dans le sol :

- 1 Radionucléides naturels (potassium 40, thorium 232, uranium 238)

L'exposition 2.4 mSv/an :

- rayonnement cosmique 0.3 mSv/an
- rayonnement tellurique 0.5 mSv/an
- ingestion, inhalation du gaz radon 1.4 mSv/an
- eau et aliment (potassium) 0.2 mSv/an

- 2 Radionucléides artificiels résultants de dépôt lors des essais bombes nucléaires année 70 (césium137, cobalt 60)

L'exposition est de 1.3 mSv/an (médicale : radio, scanner, et les retombées des essais nucléaires.)

4/ Présentation par M BOQUEL Pierre, Chef de Division de l'ASN ORLEANS de l'inspection renforcée environnement en avril 2014(28/30)

L'ASN a effectué depuis 9 mois, 9 inspections entre le 1er janvier et le 1er octobre 2014

L'ASN contrôle aussi pendant les arrêts de tranche (Suivi de l'arrêt du réacteur n° 1 : Épreuves décennales de requalification du circuit secondaire, 5 inspections de chantier) et l'inspection renforcée environnement avril 2014

L'ASN instruit les déclarations d'évènements significatifs transmis par le CNPE (1 évènement significatif classé au niveau 1 sur l'échelle INES en 2014)

L'inspection renforcée est due au fait que depuis plusieurs années L'ASN juge que les compétences du CNPE de Belleville sont en retrait en matière de l'environnement par rapport au niveau national des réacteurs EDF.

Par conséquent, l'ASN a pris des mesures fin 2013, afin que le CNPE renforce ses performances en matière environnement.

L'inspection de fin avril, était un point intermédiaire, pour savoir où en était leur demande.

Sous 12 mois

- Article 2 : Réaliser une revue de conformité des équipements nécessaires (+ effet cumulé sur l'installation des écarts non encore corrigés) et en transmettre le bilan à l'ASN
- Article 3 : Réaliser une revue approfondie de l'organisation et en transmettre les résultats à l'ASN accompagnés des plans d'actions préventives, correctives et curatives engagées, et de leur calendrier de réalisation

Sous 2 mois

- Article 1 : Renforcer immédiatement la maîtrise des activités à risque d'écoulements ou de rejets non prévus dans l'environnement
- Article 2 : Transmission à l'ASN du programme de réalisation de la revue de conformité
- Article 3 : Transmission à l'ASN du programme de réalisation de la revue approfondie

Durant l'inspection renforcée, 8 inspecteurs issus de différentes entités de l'ASN ont procédé à l'inspection durant 3 jours (28 au 30 avril 2014), sur 9 thèmes d'inspection à savoir :

- Organisation générale
- Prélèvements d'eau et rejets d'effluents
- Respect de l'arrêté INB (arrêté du 2 février 2012) et de la décision environnement (n° 2013-DC-0360 du 16 juillet 2013)
- Déchets radioactifs
- Déchets conventionnels
- Équipements nécessaires à l'exploitation des INB
- Prévention des pollutions par déversement de substances liquides radioactives ou dangereuses
- Substances chimiques
- Substances pathogènes

La lettre de suite (synthèse) est consultable sur le site internet de l'ASN. Deux points particuliers ont été relevés :

- Le CNPE doit se mettre rapidement en conformité par rapport aux dispositions réglementaires.
- Les compétences, les formations doivent être plus performantes.

5/ Présentation du nouveau PPI par Mme HERDNER, Chef du service interministériel de Défense et Protection Civiles (SIDPC18) à la Préfecture du Cher

Le PPI actuel a 10 ans (2003)

Ce dispositif a pour objectif de rassembler de manière synthétique les éléments permettant sous l'autorité du préfet, à l'ensemble des acteurs concernés, de pouvoir gérer un événement (incident ou accident de fonctionnement) impactant la population à l'extérieur de la centrale de Belleville sur Loire, et il complète :

- dispositif ORSEC dispositions générales
- plan d'urgence interne de l'exploitant (PUI)
- plan de protection particulier (PPP)
- plan de protection externe (PPE)

Comme le plan précédent, il est interdépartemental et concerne l'organisation de crise des départements (Cher, Loiret, Nièvre), mais l'Yonne a été consultée.

Ce dispositif décrit :

- le site de manière synthétique au chapitre 1er
- les principaux événements pouvant conduire à un incident ou un accident ayant des conséquences à l'extérieur du site de la centrale au chapitre 2
- les modalités d'alerte des services et l'organisation de la gestion de l'événement pour les départements du Cher, de la Nièvre et du Loiret au chapitre 3
- les fiches missions vis-à-vis de la population au chapitre 4
- Les fiches des principaux acteurs au chapitre 5

les annexes :

- des schémas
- des cartes
- les tableaux des enjeux
- les tableaux associés aux cartes

Deux cas sont prévus :

En cas d'accident à cinétique rapide : dans les 6 heures

Mise en œuvre du PPI en mode réflexe et mesures de protection de la population dans le périmètre des deux kilomètres

En cas d'accident à cinétique lente : au-delà des 6 heures

Mise en œuvre du PPI en mode concerté et mesures de protection de la population après concertation des préfets

Ce projet de dispositif a fait l'objet d'échanges avec les services et l'exploitant, d'avis des services et des demandes d'informations auprès de toutes les communes du périmètre PPI.

Il a été testé lors de l'exercice nucléaire national du 27 mai dernier.

Il vient d'être transmis ou en cours de transmission aux communes pour avis.

Début novembre, il va être mis à disposition pour une consultation dans les communes par les habitants pendant un mois. Il sera adopté avant le 31 décembre.

6/ Questions diverses

M ARLETTAZ : Qu'est ce qui a été fait après l'exercice du mois de mai ?

Mme HERDNER : Après l'exercice, les points de bouclage ont été revus, certains ont été rajoutés, les cartes qui n'étaient pas assez détaillées, sont devenues plus précises. Cet exercice a permis de clarifier la coordination des services.

M ARLETTAZ trouve dommage que la commune de Neuvy n'ait pas été contactée

Mme HERDNER confirme avoir eu la mairie de Neuvy plusieurs fois par téléphone lors de l'exercice, et à l'heure actuelle les mairies ont reçu ou vont recevoir la procédure d'approbation, s'il y a des remarques, il faut les faire remonter ainsi que les interrogations. (Cette période d'approbation est faite pour que les communes s'expriment)

M DEMAY voudrait savoir combien cela représente au niveau habitant

Mme HERDNER : la zone pourrait tourner autour de 11 000 habitants (chiffre approximatif)

Mme ROY remarque qu'une fois de plus la séparation des départements avec la Loire à provoquer un non-retour après l'exercice.

Mme HERDNER confirme que les maires du Cher ont été invités le 10 juillet 2014, par la Préfecture du Cher, elle ne sait pas ce que les autres préfetures ont fait. Il faut profiter de cette période de consultation et d'approbation pour faire remonter les demandes.

Est-ce qu'il a eu des éléments du PPI qui ont été modifié suite aux évènements de Fukushima ?

Non, car on commence à parler de post accidentel.

M BILLAUT aimerait savoir quand aura lieu la réunion d'information prévue pour le public dans le canton.

Mme HERDNER propose de prendre contact avec le secrétariat du sous-préfet, car celui-ci aimerait faire cela avant la fin du mois de décembre.

M BILLAUT constate qu'il est difficile de se procurer des pastilles d'iode quand on est nouvel arrivant sur la zone.

Pour l'instant personne n'a de réponse, mais des recherches vont avoir lieu.

M BUFFET donne la parole à Mme ROY, Maire de la Celle, pour conclure cette réunion. Madame le Maire remercie tous les intervenants pour leur présence, et leurs présentations. Mme le Maire profite également de la présence du sous-préfet de la Nièvre, pour souhaiter que le bassin de vie soit développé, afin de supprimer cette « frontière de La Loire » traversable très facilement.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur BUFFET clôt la réunion à 20 h 00.